



Echos du Conseil municipal du 18 novembre 2008

Hormis le Débat d'Orientations Budgétaires 2009, ce Conseil a été l'occasion de plusieurs annonces très marquantes : la décision de passer à 16 classes le projet de groupe scolaire de la Minais (au lieu de 9), la création de 3 Commissions extra municipales (Comités Consultatifs culture, éducation et seniors), le lancement du bilan carbone et la décision de lancer une démarche de refondation de l'Agenda 21 communal.

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) Prochain Conseil le 16 décembre (sujet principal = le Budget Primitif 2009). Au cours de ce conseil, nous allons vous proposer de prévoir 16 classes dans 2 écoles pour le futur groupe scolaire de la Minais qui ouvrira à la rentrée 2012. Nous allons également annoncer la création de 3 Comités Consultatifs (culture, éducation et seniors) qui vont permettre de mieux prendre en compte l'expertise d'usage, comme le fait déjà le Comité Consultatif Handicap. La Démocratie participative s'installe progressivement, et nous allons avoir prochainement la mise en place de Conseillers Municipaux de proximité. Lors de Conseil, également, nous informerons du lancement du bilan carbone après avoir entendu Pascale CHIRON (Vice Présidente de Nantes Métropole que je remercie pour sa présence parmi nous) nous parler du Plan Climat de l'agglomération. Ce bilan carbone se fera en même temps que le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, à croiser avec les autres diagnostics pour aboutir à un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation de ces bâtiments. Enfin, nous aurons le débat d'orientations budgétaires dans cette période marquée par la crise et le désengagement de l'Etat qui vont aboutir à une baisse de nos recettes. La volonté du gouvernement de réduire la Dotation de Solidarité Urbaine a été stoppée par la forte mobilisation des Maires de toutes tendances. Mais les autres subventions et recettes vont être touchées. Par une politique de rigueur budgétaire sur nos dépenses, nous allons poursuivre le désendettement de la commune, sans augmenter la pression fiscale. Fin janvier, nous organiserons une réunion publique sur le budget primitif 2009.

Bernard AUNETTE termine son intervention en remerciant tous les Elus municipaux, les Services, les associations et les citoyens qui ont permis, par leur mobilisation, le bon déroulement de cette première année de la nouvelle majorité. Il dénonce l'attaque des services publics et le démantèlement du système d'éducation opéré par le gouvernement en cette période de crise

Christophe CLERGEAU (au nom du groupe

Sainte-Luce Avance) (résumé) Il évoque la crise financière et économique qui n'épargnera pas Sainte-Luce. Il faut donc être attentifs aux situations de

pauvreté et de chômage. Les collectivités locales seront sollicitées, alors qu'elles subiront une pression sur leurs ressources.

Le 20 novembre, il y aura grève des enseignants et 70% de ceux de Sainte-Luce ont déclaré leur intention de suivre le mouvement. Le gouvernement remet en cause la scolarisation à 2 ans et conteste le caractère éducatif de l'école maternelle.

Pendant ce mouvement de grève, il y a eu une mobilisation des services et l'accueil des enfants sera assuré, mais il ne s'agira en aucun cas d'une journée éducative.

Dernier point : l'étude démographique du cabinet CERDES met en lumière que la petite taille des logements prévus à la Minais aura pour conséquence une relative faiblesse du nombre de jeunes à scolariser. Mais elle montre surtout le déséquilibre entre l'ancienne commune à l'Ouest et la partie nouvelle à l'Est, en l'absence de renouvellement urbain au centre ville. Nous devons réinventer l'avenir urbain et démographique de Sainte-Luce, assurer le renouvellement de la population, revoir l'urbanisation du centre ville et corriger les erreurs de l'urbanisation passée qui accentue les problèmes de transports collectifs.

Patrick COTREL (au nom du groupe Harmonicité) :

Pour compléter ce qui vient d'évoquer Christophe, il faut évoquer le désengagement de l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'Emploi. Le dispositif des Allocations de Fin de Formation permettait aux chômeurs de terminer une formation professionnelle dans les métiers en tension, même si leur durée d'indemnisation était trop courte. L'Etat vient de supprimer son financement de ce dispositif, en souhaitant que les partenaires sociaux le prennent en charge (!).

D'une façon plus générale, dans les consultations qui se déroulent actuellement pour aboutir à une réforme de la formation professionnelle, on sent que l'Etat veut à la fois diminuer ses apports financiers, et en même temps re-concentrer les décisions : centraliser les décisions et décentraliser les financements ; tel semble être la philosophie de ce gouvernement, au détriment des intérêts des populations en difficulté.

En ce qui concerne Sainte-Luce, je souhaite évoquer deux points qui nous paraissent importants au cours de ce Conseil Municipal.

Le premier concerne les orientations budgétaires. Au centre de ces orientations budgétaires, il y a le débat sur l'endettement de la commune. C'est très important, car le fait de léguer aux générations futures le soin de payer nos dettes n'est pas conforme au développement durable. Il est très important de faire que le remboursement d'un emprunt fait pour financer une réalisation ne dépasse pas la durée de vie de cette réalisation.

Actuellement, nous n'y sommes pas.

La commune a connu une situation extrêmement difficile de sur-endettement dans les années 2001-2002. Depuis, nous avons beaucoup de mal à sortir de cette situation, car Sainte-Luce n'est pas une commune riche. Je tiens à souligner la performance de la nouvelle majorité municipale qui a réduit de 20% la dette en 2008 (de 11,1 à 8,9 M€). C'est un effort qui doit être poursuivi, car nous savons qu'il faudra faire un gros effort d'investissement pour les équipements collectifs à la Minais dans 2 ou 3 ans, et pour cela constituer des réserves.

Le second évènement est symbolisé par l'intervention de Pascale CHIRON, Vice Présidente de Nantes Métropole, chargée de l'énergie. Elle vient nous parler du Plan Climat de Nantes Métropole et de la comptabilité carbone de l'ensemble des activités sur la ville de Sainte-Luce. Le plan Climat de Nantes Métropole, qui vise à diviser par 2 le dégagement de

Gaz à Effet de Serre sur l'agglomération nantaise d'ici 2025 est ambitieux, mais chiffré et crédible. Nous y reviendrons lors de l'examen du point 6.1 sur le bilan carbone. Je tiens ici à souligner que les actions entreprises par la municipalité allant dans le sens du développement durable sont loin d'être négligeables. Elles marquent un véritable tournant dans l'action municipale : exigences environnementales dans la construction de nouveaux bâtiments communaux (et dans les ZAC), vision transversale dans les nouveaux projets municipaux (méthode projet), économies d'énergie dans les bâtiments communaux, sensibilisation des Agents et Elus aux éco gestes (tri des déchets), gestion différenciée des espaces verts, critères de développement durable dans les marchés publics, actions éducatives dans le sens du Développement durable dans les écoles et les activités jeunes, soucis de la gestion des déchets dans les fêtes comme les guinguettes (éco manifestation), ateliers énergie organisés par le CCAS avec la mission développement Durable, création des groupes de travail extra municipaux sur le handicap et les Seniors, développement des logements locatifs sociaux dans les ZAC, ... Ce bilan est loin d'être mince. Mais en même temps, cet ancien Agenda 21 nous bloque, car il ne comporte aucun aspect participatif, aucune méthodologie de projet (objectifs, moyens de mesure, ...). Il faut le refonder. Et là aussi nous en débattons au cours de ce Conseil.

Quand à elle, l'opposition n'a fait aucune déclaration.

Intervention de Pascale CHIRON (VP de Nantes Métropole chargée de l'énergie et des réseaux de chaleur) :

Pascale CHIRON : (résumé) *Nous sommes dans la semaine de l'Energie et de nombreuses manifestations ont eu lieu sur l'agglomération. A Sainte Luce, vous avez prévu des actions de sensibilisation qui s'adressent plus particulièrement aux ménages qui éprouvent des difficultés à régler leurs factures d'énergie. Sur l'agglomération, les impayés ont augmenté de 10% : ce sont les plus pauvres qui sont les plus touchés par les crises. Pour le plan climat de Nantes Métropole, nous avons suivi 4 étapes :*

1/ le diagnostic du territoire : les facteurs individuels sont la cause de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES), et plus particulièrement l'habitat (chauffage, électro ménager, éclairage), avant les transports.

2/ la prospective : le niveau actuel des émissions de CO2 par l'agglomération hors industrie (transports, résidentiel, tertiaire) est de 2,2 Millions de tonnes équivalent CO2 (MTeqCO2). Le niveau de référence de l'accord de Kyoto est de 1,7 MTeqCO2. Si rien n'est fait on sera probablement à 2,5 MTeqCO2 en 2025.

L'objectif que se fixe Nantes Métropole est de descendre à 1,3 MTeqCO2.

3/ la stratégie : Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de GES dans l'habitat, les transports et la production d'énergie renouvelable ; s'adapter au changement climatique (plans canicule,...); mobiliser tous les acteurs sur le plan climat et mesurer l'effet des mesures prises.

4/ la mise en œuvre : les initiatives locales sont indispensables pour réussir. Pour Sainte-Luce, les émissions sont de 41,2 MTeqCO2 en 2007. Contrairement à l'ensemble de Nantes Métropole, c'est le secteur des transports qui est le plus gros émetteur (38% contre 29% pour l'agglomération). Le résidentiel arrive en seconde position (35% contre 40% pour l'agglomération). Le tertiaire arrive loin derrière avec 18%.

Pour agir, il faut viser l'isolation des bâtiments anciens et le développement de réseau de chaleur basé sur des énergies renouvelables (comme prévu à la Minais).

Pour notre part nous y ajoutons le développement de transports en commun performants.

2 – 1 Groupe scolaire de la Minais :

Christophe CLERGEAU : (résumé) *L'étude du cabinet CERDES montre que l'arrivée de jeunes enfants sera plus faible que prévue, et qu'en 2014, les enfants habitant l'Est de la commune représenteront 70% du total des enfants lucéens. Dans ces conditions, la fermeture d'une école maternelle et d'une primaire en centre ville paraît incontournable, à moins de faire faire aux enfants de l'Est des déplacements journaliers injustifiables. Dans ces conditions, la prévision de l'ancienne municipalité de 9 classes à la Minais est insuffisante. D'où ce projet de passer à 16 classes réparties en 2 écoles distinctes (maternelle et primaire).*

3 – 1 Activités du CCAS :

Roselyne DURAND : Comme je m'y étais engagée lors du conseil municipal de septembre, je vous livre ci-après quelques informations concernant l'activité du CCAS.

Quelques actions réalisées :

– **Point Emploi Information Proximité**

Solidarité : un espace ouvert depuis septembre 2008 aux demandeurs d'emploi avec libre accès Internet. Des conseils individualisés peuvent être proposés aux personnes les plus en difficulté qui en expriment le besoin. Cet accueil est apprécié des utilisateurs qui apprécient la proximité du lieu.

– **Atelier maîtrise des dépenses des ménages** :

L'objectif est de dispenser des conseils aux Lucéens pour gérer au mieux leur budget dans un souci de prévention des difficultés. Les premiers ateliers qui ont débuté hier soir concernaient la maîtrise des dépenses d'énergie et ont été menés dans le cadre de l'agenda 21. D'autres ateliers sont en projet sur des thèmes tels que « maîtrise des dépenses de téléphone » ; « crédits à la consommation: les limites »...

– **Permanences d'un écrivain public**, depuis le 1er septembre sur RDV le lundi matin.

– **Semaine bleue** : Les actions sur sainte luce ont été réalisées en lien avec le CLIC du canton, : conférence sur l'audition, loto intergénérationnel à la résidence pour personnes âgées la rose des vents avec les jeunes du patio, après-midi jeux à la Ludothèque pour les seniors.

– **Atelier pour majeurs avec suivi**

psychiatrique : Un atelier cuisine réalisé dans le cadre des activités du CATTTP de secteur, sera accueilli chaque lundi au Manoir de Bellevue. Ceci permettra aux Lucéens actuellement suivi par ce CATTTP d'effectuer des activités à proximité de leur domicile.

Quelques chiffres du 1er janvier au 31 octobre :

1. plus de 2 100 visites dont 34 % concernaient des demandes d'aide sociale, 24 % des questions relatives à l'emploi et 9 % sur des questions de logement.

2. Les bénéficiaires des aides du CCAS sont souvent des salariés (travailleurs pauvres) qui élèvent seuls leurs enfants. Exemple : 62 % des ménages aidés dans le cadre des factures liées à l'habitation sont des personnes qui travaillent et 54 % sont des familles

monoparentales.

Autre ex : l'aide aux vacances a été accordée à 29 familles dont 59 % travaille et 86 % sont des familles monoparentales

3. Téléassistance : 60 abonnés dont 4 couples.

Auparavant, le CCAS octroyait une aide aux personnes imposables. Cette « originalité lucéenne » a été supprimée lors d'un dernier CA du CCAS.

4. RMI : 67 personnes accompagnées par le CCAS dans le cadre d'une convention avec le conseil général de LA; 18 personnes sont sorties du dispositif dont 12 par retour à l'emploi en Cdi ;

5. Logement social : près de 340 demandes de logements sociaux sont en attente sur notre commune. Seulement 39 attributions de logements sociaux ont pu être accordés au cours de la période. Nous avons mis en place un système d'attribution des logements géré par le CCAS, qui tient compte de la loi DALO et avec des critères objectifs et une traçabilité dans les propositions d'attributions. 380 demandes de logement sur Sainte-Luce (en première position) sont en attente, dont 180 depuis 2006.

L'état des subventions accordées en 2008 par le CCAS à des associations œuvrant dans le secteur social, sera fourni lors d'un prochain conseil municipal. Je rappelle également que depuis le changement d'équipe municipale, le conseil d'administration du CCAS examine les demandes d'aide sociale de manière anonyme, afin de préserver la confidentialité des demandes. Ceci n'était pas réalisé auparavant.

Par ailleurs, je vous informe que la ville de Sainte-Luce vient de se voir accorder une subvention globale de 5000€ au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) :

- Soutien à la fonction parentale	1500 €
- Diagnostic sur la problématique des jeunes dans les quartiers	1000 €
- Délinquance des mineurs et accompagnement des familles en grave difficulté	1500 €
- Prévention de la récidive	1000 €

De plus, d'autres actions vont être développées : groupes de parole, actions de proximité, forum des parents d'ados.

6 – 1 Bilan carbone :

Patrick COTREL : Avant de parler spécifiquement du bilan carbone, quelques mots de l'Agenda 21. L'Agenda 21 élaboré par l'ancienne municipalité présente de graves défauts : tous les aspects participatifs et tout ce qui concerne la gouvernance ont été complètement absents de cet agenda 21. De plus, la plupart des fiches ne comportent aucun objectif chiffré, ni d'échéance. Elles sont souvent des déclarations d'intention. Il n'est pas question de dire que cet ancien Agenda 21

n'a eu aucun effet positif. Il a donné lieu, par exemple, à une mobilisation sur les achats (critères sociaux et environnementaux), sur l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires et plus généralement sur la sensibilisation du personnel municipal.

Mais nous faisons le constat que de nombreuses actions de Développement Durables ont été entreprises par la municipalité, mais que nous n'avons pas de démarche d'ensemble de type agenda 21.

Nous avons donc décidé de faire une démarche de refondation de l'Agenda 21 communal qui sera composée des phases suivantes :

- formation/sensibilisation des Chefs de service et des EluEs : 2 réunions en février 2009
- 3 groupes de travail (Chefs de service/EluEs) en mars-avril pour avancer sur les questions de méthode (instance de pilotage, préparation de la phase participative, grands thèmes à proposer à la réflexion, ...)
- Première semaine de juin : phase participative en direction des associations et des citoyen-ne-s
- Groupes de travail pour élaborer les fiches de l'Agenda 21 qui devrait être finalisé en fin 2009.

Venons-en au sujet de la délibération : le bilan carbone qui va être réalisé par le cabinet « *Effet de levier* ».

Nous avons eu une approche globale des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour l'ensemble des activités sur le territoire de Sainte-Luce (dans le cadre du Plan Climat de Nantes Métropole) par l'exposé de Pascale Chiron en début de Conseil municipal. En complément, le bilan carbone porte plus spécifiquement sur les activités municipales. Il s'agit de comptabiliser les

émissions de GES induites par toutes les activités et achats de la municipalité (chauffage des bâtiments, parcours domicile travail des agents et usagers, CO2 dégagé pour fabriquer les produits qu'on achète, ...). Le cabinet doit pouvoir nous livrer ce bilan en avril prochain, accompagné de propositions pour réduire les émissions de GES. Il doit aussi nous initier à la méthode de comptabilisation carbone, de façon à pouvoir l'intégrer à tous les projets municipaux.

Soulignons que ce bilan aura lieu en même temps, et en coordination avec l'évaluation énergétique des bâtiments communaux. Ainsi, nous allons pouvoir croiser plusieurs « regards » sur ces bâtiments communaux : évaluation d'usage avec les clubs sportifs, évaluation d'accessibilité réalisée avec la commission extra municipale handicap et regard énergétique.

Cette méthode transversale permettra d'étayer un plan pluri annuel d'investissements pour réhabiliter les bâtiments communaux de façon la plus efficace possible. De plus, nous pourrons mettre en œuvre le programme « Display » qui permet d'afficher la performance énergétique de chaque bâtiment communal.

7 – 1 Création de 3 Comités Consultatifs :

Anne MORINIERE : (résumé) *Les Comités Consultatif « Culture », « Education » et Seniors » sont créés. Ils sont composés d'EluEs, des représentants d'associations concernées, des représentants de l'opposition, des personnes qualifiées, ... Il s'agit d'une officialisation de groupes qui existent déjà. Cela marque une nouvelle étape de développement de la Démocratie Participative.*

12 – 4 Débat d'orientations budgétaires 2009 :

Pascal ISIDORE : (résumé) *Il présente les éléments qui vont impacter notre Budget. Les augmentations des dotations de l'Etat vont être plafonnées à l'augmentation du coût de la vie, alors que les coûts salariaux des collectivités augmentent mécaniquement plus vite. Le ralentissement du marché immobilier va entraîner une diminution des droits de mutation dont une partie revient à la commune. Les nouvelles règles du recensement vont faire que l'estimation de la population lucéenne va diminuer de 13235 à 12107, entraînant une diminution de la dotation générale de fonctionnement. Nantes Métropole va voir ses recettes diminuer. Elle risque donc de diminuer le reversement aux communes de la dotation*

communautaire de solidarité. Au total, il faut prévoir une stagnation des recettes de fonctionnement pour 2009. En 2008, nous avons diminué de 20% l'endettement de la commune. Il faut continuer à faire des réserves. Nous excluons donc de faire un nouvel emprunt en 2009. De plus, dans cette période de crise, difficile pour nos concitoyens, nous ne souhaitons pas augmenter les taux d'imposition. Il faudra donc contenir au maximum les dépenses de fonctionnement.

Pour le fonctionnement, les écoles verront leurs dotations légèrement augmenter et les premiers investissements pour le groupe scolaire de la Minais seront réalisés. La réhabilitation des équipements sportifs sera commencée.

15 – 1 Télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité :

Henri SAMOYEAU : La ville souhaite signer une convention avec la Préfecture permettant de transmettre les actes administratifs soumis au contrôle de légalité par message électronique : cela revient moins cher (timbres, papier, manipulations diverses,...), et c'est beaucoup plus rapide. Une convention sera donc signée avec la Préfecture et la solution technique choisie pour les télétransmissions et la signature électronique est celle proposée par la société FAST (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour un coût annuel de 1900 €.